



Bruxelles, le 6.9.2018
COM(2018) 612 final

RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

sur l'évaluation d'Europeana et son développement futur

{SWD(2018) 398 final}

1. INTRODUCTION

Le présent rapport décrit les résultats de l'évaluation indépendante d'Europeana en tant que projet européen d'innovation culturelle et numérique, ainsi que les orientations de la Commission pour le développement futur d'Europeana.

Il est accompagné du document de travail des services de la Commission SWD(2018) 398, qui fournit des précisions sur l'évaluation d'Europeana.

1.1. Europeana

Lancée en 2008, la bibliothèque numérique européenne Europeana a pour objectif de permettre à tous d'accéder au patrimoine culturel européen par l'intermédiaire d'un point d'accès unique. Sa création a été lancée en 2005 par six chefs d'État et de gouvernement, dans une lettre à la Commission.

Depuis lors, la Commission n'a cessé d'apporter son soutien financier et politique¹ afin de coordonner et d'intégrer les efforts déployés par les États membres pour numériser le matériel culturel et le rendre accessible en ligne. Ces efforts portent notamment sur la normalisation, l'interopérabilité et la coopération entre les institutions de gestion du patrimoine culturel dans toute l'Europe. Europeana contribue à la mise en œuvre d'un certain nombre de politiques étroitement liées, notamment la stratégie pour un marché unique numérique et la recommandation 2011/711/UE de la Commission² et les conclusions du Conseil s'y rapportant³, en invitant les États membres à rendre davantage de matériel accessible en ligne et à en garantir la conservation numérique à long terme.

À ce jour, Europeana est la **plate-forme numérique européenne du patrimoine culturel**. Financée en tant qu'infrastructure de services numériques bien établie au titre du programme relatif au mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE)⁴, elle vise à réaliser les objectifs suivants:

- mettre en ligne le matériel du patrimoine culturel européen numérisé et promouvoir sa visibilité et son utilisation transfrontières dans toute l'Europe;
- offrir des solutions pour l'interopérabilité et l'accessibilité transeuropéennes des ressources numérisées du patrimoine européen;

¹ Le [calendrier de la numérisation et de l'accessibilité en ligne du patrimoine culturel](#) contient tous les documents stratégiques et initiatives pertinents depuis 2005.

² Recommandation 2011/711/UE de la Commission du 27 octobre 2011 sur la numérisation et l'accessibilité en ligne du matériel culturel et la conservation numérique (JO L 283 du 29.10.2011, p. 39).

³ Conclusions du Conseil du 10 mai 2012 sur la numérisation et l'accessibilité en ligne du matériel culturel et la conservation numérique (JO L 169 du 15.6.2012, p. 5).

⁴ Règlement (UE) n° 1316/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant le mécanisme pour l'interconnexion en Europe, modifiant le règlement (UE) n° 913/2010 et abrogeant les règlements (CE) n° 680/2007 et (CE) n° 67/2010 (JO L 348 du 20.12.2013, p. 129).

- poursuivre l'amélioration des conditions de réutilisation et faciliter l'adoption des contenus culturels numériques et des métadonnées dans d'autres secteurs, comme ceux de la recherche, de l'éducation, du tourisme ou de la création; et
- fournir un point d'accès multilingue et convivial à la richesse et à la diversité du patrimoine culturel européen.

Plus de 51 millions d'objets issus de collections provenant de plus de 3 700 bibliothèques, archives, musées, galeries et collections audiovisuelles d'Europe sont actuellement accessibles via le portail principal d'Europeana, «Europeana Collections» (europeana.eu), et ses interfaces de programmation d'application (API). Europeana propose des services destinés à différentes catégories d'utilisateurs:

- les partenaires de partage de données (institutions culturelles contributrices) et les professionnels du patrimoine culturel;
- les utilisateurs finals (toute personne ayant un intérêt pour la culture); et
- les réutilisateurs (professionnels des secteurs de l'éducation, de la recherche et de la création).

La «Europeana Network Association», composée de plus de 1 700 professionnels du patrimoine culturel, du secteur de la création et des technologies, soutient les valeurs et les travaux d'Europeana, échange et encourage les bonnes pratiques en matière de numérisation et de normalisation des métadonnées et stimule le renforcement des capacités au sein de la communauté des acteurs du patrimoine culturel.

Europeana, à laquelle tous les États membres de l'UE participent, contribue à la conservation et à la promotion de la culture européenne à l'ère numérique. L'initiative soutient les objectifs de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018, à savoir encourager le partage et l'appréciation du patrimoine culturel de l'Europe, sensibiliser à l'histoire et aux valeurs communes, et renforcer un sentiment d'appartenance à un espace européen commun. Europeana est le seul partenaire du patrimoine culturel numérique à collaborer à l'Année européenne du patrimoine culturel 2018.

1.2. Un nouvel agenda européen de la culture

Dans sa communication du 22 mai 2018⁵, la Commission a annoncé qu'elle allait proposer les «**prochaines étapes pour Europeana**, la plateforme numérique européenne du patrimoine culturel» d'ici à 2018 afin d'en faire un moteur paneuropéen de la transition numérique du patrimoine culturel et une initiative phare en termes d'accès démocratique à la culture. En coopération avec d'autres initiatives annoncées, telles que le **réseau de centres de compétences** destiné à préserver les connaissances relatives aux monuments patrimoniaux en péril grâce à une **numérisation** à grande échelle, la création à venir d'un **répertoire en ligne de films européens** et le réseau paneuropéen de **pôles de créativité et d'innovation numériques**, Europeana contribuera à intensifier la promotion, la diffusion et l'accessibilité de la culture et du patrimoine culturel européens.

Le présent rapport décrit les résultats de l'évaluation indépendante demandée dans les **conclusions du Conseil du 31 mai 2016 sur le rôle d'Europeana dans l'accessibilité**,

⁵ Un nouvel agenda européen de la culture: COM(2018) 267 final, {SWD(2018) 167 final}.

la visibilité et l'utilisation numériques du patrimoine culturel européen⁶, ainsi que les orientations de la Commission pour le développement futur d'Europeana.

Faisant suite à la demande du Conseil, la Commission a effectué:

a) une **évaluation d'Europeana** sur la base des cinq critères obligatoires (pertinence, efficacité, efficacité, cohérence, valeur ajoutée européenne) définis dans les lignes directrices de la Commission pour une meilleure réglementation⁷. Il s'agissait à la fois d'évaluer le concept sous-jacent et la valeur d'Europeana en tant que projet européen d'innovation culturelle et numérique et d'examiner en profondeur l'adéquation et la viabilité des services fournis par Europeana en tant qu'infrastructure de services numériques au titre du programme MIE;

b) une analyse des **options envisageables pour le développement à moyen et long terme d'Europeana**, sur la base des résultats de l'évaluation.

Un groupe de cinq experts indépendants, issus de différents domaines d'expertise pertinents, ont été engagés pour aider la Commission à effectuer l'évaluation et à élaborer les orientations pour le développement futur d'Europeana. Un consultant externe a réalisé une étude indépendante afin d'affiner les questions et la méthodologie de l'évaluation, de collecter des données probantes (y compris au moyen de recherches documentaires, d'études de cas, d'entretiens, d'analyses comparatives, d'une évaluation des possibilités techniques d'exploiter les ressources et d'une analyse de la consultation publique en ligne), et d'évaluer les questions d'évaluation avec la contribution des experts.

La Commission a également mené une consultation publique en ligne de 12 semaines, dans toutes les langues officielles de l'UE. La consultation publique contenait un questionnaire ciblé et davantage technique, adressé aux professionnels et aux organisations ayant l'expérience de l'infrastructure et du réseau professionnel d'Europeana. Les résultats de la consultation publique (tirés de 1 221 réponses) ont largement contribué à l'évaluation.

2. PRINCIPALES CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

Les principales conclusions de l'évaluation, sur la base des critères d'évaluation, sont résumées sous les rubriques suivantes.

2.1. Pertinence

La pertinence d'Europeana est globalement élevée en termes de politiques et de priorités de l'UE pour l'accessibilité et la diffusion en ligne du patrimoine culturel européen. Europeana est pertinente pour les institutions de gestion du patrimoine

⁶ Conclusions du Conseil sur le rôle d'Europeana dans l'accessibilité, la visibilité et l'utilisation numériques du patrimoine culturel européen (JO C 212 du 14.6.2016, p. 9).

⁷ Feuille de route de l'évaluation: http://ec.europa.eu/smart-regulation/roadmaps/docs/plan_2016_55_europeana_evaluation_en.pdf

culturel en ce qu'elle facilite les échanges professionnels d'expertise culturelle et technologique.

Europeana a dépassé ses objectifs en termes de quantité d'objets, mais elle doit améliorer la pertinence et la qualité de ses contenus et métadonnées.

Europeana propose l'une des plus grandes collections numériques au monde et elle est la seule plateforme paneuropéenne de ce type à fournir un accès à des images, des textes, des fichiers sonores, des vidéos et du matériel en 3D issus des collections de plus de 3 700 bibliothèques, archives, musées, galeries et instituts de l'audiovisuel d'Europe. Europeana se distingue également par la mise à disposition de matériel dans un grand nombre de langues (37). La pertinence d'Europeana pour les politiques et priorités de l'UE a été jugée élevée.

Au moins deux tiers des participants à la consultation publique qui ont fourni des données à Europeana ont indiqué que cette initiative était précieuse pour leur organisation en ce qu'elle leur permettait de toucher un public plus large, de donner une valeur ajoutée au contenu et de faciliter la création de partenariats avec d'autres institutions culturelles. Pour deux tiers des répondants, Europeana était important pour la recherche et l'exploration du patrimoine culturel européen. Ils ont considéré que les collections proposées faisaient progresser les connaissances et l'apprentissage dans le domaine culturel et qu'elles constituaient des sources de contenu fiables.

Bien qu'Europeana ait dépassé ses objectifs en termes de quantité d'objets, la pertinence et la qualité de ses contenus et métadonnées sont problématiques. Malgré le lancement de plusieurs actions pour améliorer la qualité des données, ouvrir davantage les données et créer de la valeur pour ses partenaires, les principaux problèmes sont liés au contenu [ex.: en termes de couverture géographique et thématique, de représentation des institutions, et de pertinence et d'intérêt/de valeur culturel(le) du contenu] et aux métadonnées (ex.: l'absence de traduction, la qualité et le niveau de détail, et des incohérences ou des liens défectueux).

Les problèmes liés aux métadonnées ont eu une incidence négative sur la popularité globale du service et ont affecté la réparabilité du matériel sur Europeana ainsi que son utilisation. Plusieurs réponses négatives reçues dans le cadre de la consultation publique concernaient le manque de pertinence des résultats de recherche. Il est donc essentiel qu'Europeana atteigne un niveau élevé de qualité des données; les institutions de gestion du patrimoine culturel jouent un rôle central à cet égard puisqu'elles assument la responsabilité finale de la qualité des contenus et métadonnées fournis. La stratégie actuelle d'Europeana consiste principalement à renforcer la qualité des données et à accroître l'intérêt et la valeur des contenus disponibles (et à venir) pour les utilisateurs finals et les réutilisateurs.

2.2. Efficacité

Certains aspects d'Europeana sont une réussite, mais d'autres pourraient être améliorés de manière significative.

La fourniture de normes communes, les bonnes pratiques et la promotion de données culturelles ouvertes sont jugées comme faisant partie de ses principales réalisations. Les

solutions communes et les cadres de publication d'Europeana ont été adoptés par les institutions de gestion du patrimoine culturel.

Les nombreux groupes d'utilisateurs concernés ont toutefois relevé des faiblesses dans l'infrastructure technique de la plateforme (y compris l'infrastructure d'agrégation), dans ses fonctionnalités relatives au multilinguisme, à la recherche et au filtrage, dans les API, et dans la qualité des données.

Europeana s'adresse à des publics très variés, tels que les institutions de gestion du patrimoine culturel, les chercheurs, les professionnels de l'éducation et du secteur de la création, ou encore le grand public. La diversité des utilisateurs et leurs différents intérêts dans Europeana signifient qu'il est difficile de satisfaire les besoins de chaque groupe d'utilisateurs de manière appropriée.

Si le contenu professionnel disponible sur la plateforme parvient à cibler un ou plusieurs groupes d'utilisateurs, les fonctionnalités de recherche ne répondent pas aux attentes des utilisateurs cibles, en raison notamment de l'absence de filtrage sophistiqué pour affiner une recherche et du manque de pertinence des résultats de recherche. Le niveau de multilinguisme du portail pose également problème: les métadonnées ne sont pas traduites et les résultats renvoyés ne sont pas les mêmes selon les langues de recherche.

Europeana n'est pas vraiment parvenue à atteindre les citoyens qui, de manière générale, ne sont pas au courant de son existence malgré des activités réussies telles que la campagne «Collection days» sur la Première Guerre mondiale.

En dépit de ces lacunes, l'un des succès majeurs d'Europeana est la fourniture de normes et de solutions communes, notamment le modèle de données d'Europeana⁸, les déclarations de droits standardisées⁹ et le cadre de publication d'Europeana¹⁰. Ces solutions ont été largement adoptées dans le secteur du patrimoine culturel en Europe et dans le monde, par exemple par la «Digital Public Library of America» (DPLA).

2.3. Efficience

L'efficience globale d'Europeana peut être améliorée.

Si l'initiative est parvenue à mettre en place un vaste écosystème d'agrégateurs et d'institutions de gestion du patrimoine culturel, le plus grand défi consiste à améliorer l'efficience du processus complexe d'agrégation.

La **structure actuelle d'agrégation** repose sur des agrégateurs au niveau national et par domaine qui regroupent des données provenant de 3 700 institutions. Plus particulièrement, les institutions contributrices travaillent avec des agrégateurs qui harmonisent leurs données et les soumettent à Europeana. Il s'agit toutefois d'un processus complexe au cours duquel, très souvent, des retards ou des problèmes de

⁸ <https://pro.europeana.eu/resources/standardisation-tools/edm-documentation>

⁹ <http://rightsstatements.org/en/>

¹⁰ <https://pro.europeana.eu/post/publishing-framework>

communication entre les parties concernées peuvent entraver la publication et l'actualisation des données. Le manque d'outils permettant d'actualiser les métadonnées signifie que des efforts supplémentaires doivent être consentis pour fournir des données de qualité. Dans certains cas, les institutions qui ont contribué dans le cadre d'un projet financé par l'UE dorénavant achevé disposent de moyens limités pour actualiser leurs données, en particulier dans les pays où il n'existe pas d'agrégateurs au niveau national.

L'efficacité du **régime de financement** est, elle aussi, problématique. Malgré les efforts déployés par la Commission, les États membres et la Fondation Europeana (exploitant de la plateforme de services centraux), le modèle de financement reposant sur les subventions (qui requerrait un cofinancement) s'est avéré inadapté pour soutenir les services centraux. Dans les conclusions du Conseil de 2016, les États membres étaient invités à continuer à verser leurs contributions financières à Europeana en attendant que la Commission change progressivement de régime de soutien et passe d'un modèle reposant sur les subventions à un modèle de passation des marchés publics permettant de couvrir tous les coûts des services centraux. Ce changement s'est opéré en septembre 2017.

En dépit des difficultés susmentionnées, Europeana est notamment parvenue à mettre en place un vaste **écosystème** ou réseau d'agrégateurs au niveau national et par domaine et d'institutions de gestion du patrimoine culturel qui ont joué un rôle essentiel dans la promotion de l'accessibilité numérique du patrimoine culturel européen.

2.4. Cohérence

Europeana est cohérente et en bonne adéquation avec les politiques et priorités plus larges de l'UE, tout comme elle est cohérente avec les stratégies nationales des États membres de l'UE.

L'évaluation confirme la cohérence d'Europeana en ce qui concerne les politiques de l'UE, conformément à la communication de Göteborg de novembre 2017¹¹. L'Année européenne du patrimoine culturel 2018 constitue l'occasion de montrer la manière dont les outils numériques peuvent élargir l'accès au matériel et à l'offre culturels, et de donner de la visibilité à des initiatives comme Europeana, qui favorise l'accessibilité numérique du matériel du patrimoine culturel que possèdent les bibliothèques, les archives et les musées. Elle est également cohérente avec les stratégies nationales en faveur de la numérisation et de l'accessibilité en ligne du matériel appartenant au patrimoine culturel des États membres de l'UE. Europeana permet, dans une certaine mesure, d'aider les États membres de l'UE à résoudre les problèmes qu'ils rencontrent avec la numérisation du patrimoine culturel et la transformation de l'accès à la culture. Les travaux menés par Europeana, par exemple, en matière de normes, d'outils et de libre accès sont considérés comme utiles dans tous les secteurs influencés par la transition numérique, même si les parties prenantes ne sont pas toutes d'accord sur les solutions spécifiques qui sont promues.

¹¹ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - Renforcer l'identité européenne par l'éducation et la culture - Contribution de la Commission européenne à la réunion des dirigeants du 17 novembre 2017 à Göteborg [COM(2017) 673 final].

2.5. Valeur ajoutée européenne

Europeana a apporté une valeur ajoutée grâce à son rôle significatif dans le développement numérique du secteur du patrimoine culturel en Europe. Elle a également contribué à renforcer un sentiment d'histoire et d'identité communes auprès des Européens.

Europeana a été une initiative essentielle pour le renforcement des activités de coopération et de normalisation par-delà les frontières avec l'objectif général d'accroître l'utilisation de normes pour la numérisation du matériel culturel et son partage dans toute l'Europe. Sans Europeana, des initiatives menées dans plusieurs États membres pour normaliser les métadonnées ou créer des portails nationaux n'auraient pas pu voir le jour. Europeana a également joué un rôle crucial dans la promotion des données culturelles ouvertes. Pour 82 % des personnes ayant répondu à la consultation publique, c'est en promouvant le principe d'ouverture pour la culture et les métadonnées qu'Europeana a le plus contribué à faire progresser et à faciliter le travail des institutions de gestion du patrimoine culturel.

Europeana a également contribué à diffuser un sentiment d'histoire et d'identité communes par l'intermédiaire de ses collections thématiques et de ses campagnes participatives, telles que la campagne sur la Première Guerre mondiale (qui établissait des liens entre des histoires individuelles et les plaçait dans un contexte européen plus large) et, plus récemment, la campagne sur les migrations.

3. ORIENTATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT FUTUR D'EUROPEANA

Compte tenu des résultats de l'étude consacrée à l'évaluation d'Europeana et de l'analyse des options pour l'avenir par le groupe d'experts en ce qui concerne la proposition sur la valeur future d'Europeana¹², la Commission européenne s'efforcera de faire d'Europeana un acteur clé dans le réseau paneuropéen de pôles de créativité et d'innovation numériques pour soutenir la transition numérique des institutions de gestion du patrimoine culturel.

L'analyse de la Commission s'appuie sur les principaux points forts d'Europeana, ainsi que sur la nécessité de pallier les lacunes mises en évidence dans l'évaluation, tout en tenant compte des nouvelles tendances et évolutions dans le secteur du patrimoine culturel numérique.

3.1. Portée

À l'avenir, Europeana sera principalement axée sur **les besoins des principaux acteurs du secteur du patrimoine culturel, en particulier les institutions de gestion du patrimoine culturel**, que l'initiative devrait soutenir et orienter dans les efforts qu'ils déploient en vue de réaliser leur transition numérique. Europeana renforcera ses liens

¹² EU Bookshop: «Study on the 'Evaluation of Europeana and orientations for its future development, following adoption of Council Conclusions by EYCS Council on 31/05/2016» (n° SMART 2016/0100).

avec les institutions de gestion du patrimoine culturel en créant de la valeur à partir des domaines d'activité suivants.

i) Le **renforcement de la plateforme centrale technique** de l'initiative, en fournissant une base solide et fiable pour soutenir les institutions de gestion du patrimoine culturel, notamment:

- en proposant une infrastructure technique et des outils de pointe permettant aux institutions culturelles de rendre facilement accessibles des contenus et métadonnées de haute qualité par Europeana (infrastructures et services d'agrégation);
- en améliorant sensiblement la repérabilité du matériel culturel numérique;
- en renforçant les aspects multilingues pour permettre aux utilisateurs d'explorer, de bénéficier et de réutiliser du contenu indépendamment de la langue source du matériel culturel;
- en restant responsable de la qualité des données et services proposés.

ii) En outre, la Commission considère que l'initiative Europeana devrait être établie autour de l'**autonomisation des communautés du patrimoine culturel** dans les États membres. Europeana devrait apporter un soutien substantiel aux fournisseurs de données et aux agrégateurs pour une intégration et une mise à jour efficaces des données. La Commission considère que les agrégateurs — au niveau local, au niveau national et par domaine — sont essentiels pour l'initiative Europeana et elle estime que les États membres et l'initiative elle-même devraient les soutenir activement dans leur rôle d'intermédiaires entre les institutions culturelles.

iii) La Commission considère que l'initiative devrait mettre en avant le potentiel de ces contenus au moyen de **collections, d'expositions et de galeries virtuelles multilingues basées sur des données de qualité élevée**, en permettant la création d'un éventail de thèmes renforçant la dimension et le récit européens.

iv) À cette fin, Europeana devrait repenser les infrastructures nécessaires au développement et au traitement de contenus intelligents pour **améliorer son offre numérique** en recourant à différentes **approches fondées sur l'intelligence artificielle**, au traitement du langage naturel et aux **mégadonnées** afin d'automatiser, dans la mesure du possible, la création, la gestion et la présentation des contenus et métadonnées. Europeana devrait s'employer activement à suivre et à mettre en œuvre le **développement de normes, outils et services** pour continuer d'enrichir, d'affiner et d'automatiser les contenus numériques. Cela permettra la création de contenus intelligents pouvant être **réutilisés dans d'autres secteurs**, tels que ceux de l'éducation, de la recherche ou de la création.

v) Europeana devrait également continuer de promouvoir **la normalisation, les solutions communes et les bonnes pratiques** dans le secteur du patrimoine culturel numérique et jouer un rôle de catalyseur et d'innovateur pour la transition numérique des institutions de gestion du patrimoine culturel.

Dans un tel contexte, il est essentiel qu'Europeana et son réseau d'agrégateurs, d'institutions et de professionnels façonnent ensemble la transition numérique du secteur du patrimoine culturel, en faisant progresser la collaboration institutionnelle et professionnelle, qui soutiendra le développement de l'expertise et des compétences dans

ce domaine. Cela contribuera au **renforcement des capacités des institutions de gestion du patrimoine culturel**, en garantissant que même les institutions les plus petites ont la possibilité de tirer parti de la transition numérique.

3.2. Financement

Europeana continuera de bénéficier d'un soutien financier au titre du programme MIE prenant la forme d'une combinaison de subventions et de marchés publics jusqu'à la fin du cadre financier pluriannuel actuel. Les services centraux seront financés par des marchés publics afin de garantir la stabilité du service fourni, et les institutions culturelles qui contribuent à Europeana seront soutenues par des subventions.

Dans le prochain cadre financier pluriannuel [COM(2018) 321 final], la Commission a proposé de financer Europeana au titre du **programme pour une Europe numérique**, qui aura pour but de renforcer les capacités des différents secteurs et les projets phares menés dans ces secteurs au moyen de ce renforcement des capacités.

Les travaux réalisés dans le cadre de ce programme seront complétés par des activités de recherche et d'innovation au titre d'«Horizon Europe» portant sur la numérisation de monuments et sites du patrimoine culturel, l'interprétation automatique du patrimoine culturel et les musées virtuels.

3.3. Gouvernance

Le mécanisme de gouvernance sera établi sous les auspices du groupe d'experts de la Commission sur le patrimoine culturel numérique et Europeana (PCNE). Les membres de ce groupe représentent les États membres et coopèrent avec la Commission dans les domaines de la numérisation, de l'accessibilité en ligne du matériel culturel et de la conservation numérique.

La contribution du PCNE à la stratégie d'Europeana permettra d'assurer un engagement accru et une participation de plus en plus active des États membres et des institutions culturelles.

Par ailleurs, le PCNE sera assisté par un sous-groupe d'experts qui seront sélectionnés sur la base d'un appel à manifestation d'intérêt. Ils auront pour mission de fournir des solutions et des conseils viables, innovants et prospectifs, tout en veillant à ce que les différents besoins des publics et des parties prenantes d'Europeana soient pris en compte.

4. CONCLUSIONS

Il ressort de l'évaluation que les **institutions de gestion du patrimoine culturel dans l'ensemble de l'UE apprécient globalement la valeur ajoutée européenne d'Europeana**. L'évaluation a également révélé, sur la base des commentaires mitigés mais passionnés des répondants, qu'**Europeana est une initiative pertinente non seulement pour les institutions, mais aussi pour les citoyens européens**. Elle a rapproché les institutions culturelles européennes, en leur donnant les moyens de collaborer et de partager leur matériel. Cela a non seulement permis de partager des meilleures pratiques sur les normes communes, mais aussi d'enrichir un réseau européen

de partenaires de partage de données, d'agrégateurs et de professionnels dans différents domaines qui ont encouragé le renforcement des capacités et l'échange d'expertise.

L'évaluation marque un tournant dans l'existence d'Europeana, 10 ans après sa création, et met en avant un certain nombre de réalisations et de lacunes décrites ci-dessus. **Europeana doit renouveler sa valeur ajoutée pour le secteur du patrimoine culturel** au moyen, par exemple, d'actions de renforcement des capacités, d'outils pour la fourniture et l'enrichissement de contenus et métadonnées de haute qualité, d'une infrastructure efficiente pour la fourniture de données et d'un soutien continu. À cette fin, la Commission continuera de soutenir Europeana et son réseau d'agrégateurs, d'institutions et de professionnels dans leurs efforts pour réaliser la transition numérique du secteur du patrimoine culturel.